Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 3.25 — TÉLÉPHONE

LIRE D'AUTRE PART :
Blessé accident dans une usine.
Meurtrier malgré lui.

C'EST DEFENDU !

Gustave Debray, 33 ans, demeurant à Lille, rue de Carvin, 5, qui circulait en vélo sur un trottoir de la rue Colbert, a fait l'objet d'une contravention.

— D'autre part, un procès-verbal a été rédigé à la charge du nommé Adolphe Debendère, 19 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Duponchelle, 7, qui, pour échapper aux ardeurs du soleil, n'avait trouvé rien de mieux que de se baigner dans le canal à proximité du quai de Rouen.

LE VOLEUR ET LE VOLÉ

Jeudi à 11 heures et demie du matin, M. Georges Dewitte, 37 ans, cabaretier, demeurant boulevard du Cateau, 33, entrait à l'estaminet Aimé, à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue du Moulin et laissait sa bicyclette à la porte.

Cinq minutes plus tard, il sortait et ne retrouvait plus son vélo, marque Alcyon, valant 180 francs.

Informé, M. Appert, commissaire de police, a ouvert une enquête.

A L'EAU ! A L'EAU !

La Mairie nous communique la note suivante :

« En raison de la température élevée de ces derniers jours, l'Administration municipale a décidé que l'Ecole de Natation serait ouverte à partir du samedi 4 courant, à trois heures de l'après-midi, au lieu de dimanche matin, comme elle avait été primitivement annoncée ».

LES ECUS DE LA CABARETIERE
Qui les a enlevés ?

En vue d'un paiement à effectuer, Mme Delanney, cabaretière, rue Bernard, 127, comptait dans sa cuisine, mercredi matin, une certaine somme d'argent.

Des clients étant entrés dans le cabaret, Mme Delanney, avant d'aller les servir, plaça avec soin dans deux sacs de toile, deux cents francs en pièces de cent sous et en menue monnaie. Elle plaça les sacs dans un buffet et s'en fut ensuite verser à boire aux survenants.

Dans la journée, elle s'absenta à deux reprises et, le soir, elle eut l'amère surprise de constater que ses deux cents francs étaient mystérieusement partis pour une destination inconnue.

Désolée, la cabaretière est allée conter la chose à M. Appert, commissaire de police.

Une enquête est ouverte.

LA GREVE DES REJOINTOYEURS EST TERMINEE

Les rejointoyeurs de chez Vanspeeteren, rue de la Potennerie, 2 et Adolphe Leclercq, rue de Denain, 146, ont repris le travail jeudi matin aux conditions suivantes :

0.60 à l'heure de salaire minimum et 0.10 à l'heure en supplément pour travaux de démolition.

LES DANGERS DE LA RUE

Léopold Gilman, 20 ans, demeurant rue du Pile, 40, passant en vélo rue des Longues-Haies, est allé se jeter dans une voiture conduite par Charles Doutreligne, 67 ans, demeurant rue de Lille, 76.

Le cycliste a eu sa machine démolie mais ne s'est fait aucune blessure.

LE TONDEUR AVAIT SOIF

Les agents Lambin et Collier on tarrêté hier rue de la Halle, pour ivresse manifeste, J.-B. Lefebvre, 42 ans, tondeur de chevaux, rue des Longues-Haies, cour Debouvre.

Lefebvre avait trop largement étanché une soif ardente.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui, à 19 heures, au siège social, 130, rue des Arts, réunion urgente du Comité.

A l'ordre du jour : concours et championnats de tir ; excursion aux Bords du Rhin ; projet de fête enfantine.

Une très importante communication du président devant être faite, les commissaires sont instamment priés d'être présents.

Concours de tir d'Arras. — Sont convoqués au local, à la même heure, MM. Fernand Maurice et Julien Duquenne, Dhédiéne Arsène et Gustave Clarisse, qui forment l'équipe des préparatistes (16 à 20 ans), devant représenter l'Amicale au concours des S. A. G. du 1er corps d'armée. Les dernières instructions leur seront remises.

Excursion des 1er, 2, 3 et 4 août aux Bords du Rhin. — Tous les excursionnistes sont priés de régulariser sans aucun retard leur inscription par un dépôt provisoire de 20 francs.

Une photographie (genre abonnement) est également nécessaire. Versements dimanche, de 10 à 12 heures à l'école (sale de la Bibliothèque).

Les adhésions qui ne seraient pas parvenues pour le lundi 6 juillet, dernier délai) ne seront plus acceptées.

LES CONCOURS DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DU 14 JUILLET

La Direction des Concours nous prie d'insérer la communication suivante :

« Afin de permettre de prendre de nouvelles dispositions si le nombre des concurrents était supérieur à ce qui est actuellement prévu, la clôture des inscriptions des concurrents aura lieu le samedi 11 juillet à midi precis.

» Les chanteurs et déclamateurs sont en conséquence, priés de se faire inscrire sans tarder. Cette inscription n'aura d'ailleurs aucune importance pour l'ordre du concours, attendu qu'il sera procédé par le jury de chaque salle à un tirage au sort des concurrents et chacun concourra d'après le numéro qu'il aura obtenu au tirage.

» Il y a urgence à ce que tous les chanteurs à voix de la 1re division se fassent immédiatement connaître au Bureau des Archives de la ville où l'on reçoit dès maintenant les inscriptions ».

***

Dernier avis aux retardataires

La Commission rappelle aux personnes qui désirent prendre part aux concours de chant et de déclamation du 14 juillet, que le délai d'inscription expire le jeudi 9 juillet, à midi.

Passé cette date, aucune inscription ne pourra être reçue.

Communiqués

ASSOCIATION DES A.E. DE L'INSTITUT TURGOT. — La réunion générale des membres de cette Association aura lieu le dimanche 5 juillet, à 10 heures précises du matin, dans l'amphithéâtre de l'Institut Turgot, 76, rue du Collège.

Ordre du jour : Rapports des différentes commissions. — Rapport du secrétaire. — Rapport du trésorier et de la commission de contrôle. — Ratification des nouveaux membres. — Allocution du président. — Questions diverses. — Projet de modification de la réunion générale. — Distribution des prix xdu concours de tir. — Tombola gratuite.

Le Comité compte sur la présence de nombreux turgotins à cette importante réunion.

PARTI SOCIALISTE. — Le groupe « L'Emancipation du Fontenoy », 9e section, se réunira aujourd'hui vendredi 3 juillet, chez Félix d'Haeze, 58, rue du Fontenoy, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Etat financier du groupe.

Présence nécessaire de tous les membres.

LE TIR REGIONAL S. A. G. 2854, rue Pauvrée, 28, Roubaix. — Résultats du concours annuel de tir (intérieur) :

Catégorie A. — Fusil à 20 mètres, maîtres tireurs : 1er Léon Trinquet. — 2e Désiré Deschamps. — 3e Maurice Duhamel. — 4e Eugène Tassart. — 5e Eugène Catteau. — 6e Richard Lejeune. — 7e Séphirin Baudhuin. — 8e Fernand Caulier. — 9e Paul Péris. — 10e Henri Vincent. — 11e Clovis Masson. — 12e Vandemberghe. — 13e Charles Huret. — 14e Victor Legland. — 15e Léon Dupuis. — 16e Jean Mahon. — 17e Alfred Mession. — 18e Raoul Desreux.

Catégorie B. — Fusil à 20 mètres, débutants : 1er Jean Boisjus. — 2e Henri Boisjus. — 3e Gérard Gaston. — 4e Jean Duquesnoy. — 5e René Bonte. — 6e Albert Delcroix. — 7e Hildevert Burler. — 8e Alfred Ghys. — 9e Charles Vanisant. — 10e Georges Loncle. — 11e Prudent Soury. — 12e Aimé Vandenplancke. — 13e Emile Lernould. — 14e Jules Nutte. — 15e Louis Duhamel.

AMICALE DE L'ECOLE RUE DU BOIS. — Résultat du concours annuel de tir dont les épreuves ont eu lieu les 24, 31 mai, 7 et 14 juin.

Catégorie A. — Adultes : 1ers ex-aequo Ramon Vincent et Pierre Tilleule. — 3e Bilin. — 4e Louis Delerue. — 5e Jules Masse. — 6e Alfred Willem. — 7e Paul Vandendriesche.

Catégorie B. — Post-scolaires : 1er Emile Coucke. — 2e Farvacque. — 3e Dansette. — 4e Henri Masquelier.

Catégorie C. — Scolaires : 1er Henri Vandenbrouck. — 2e Emile Pardoen. — 3e Fernand Vion. — 4e Georges Legroux.

La distribution des prix aura lieu à l'Ecole, le dimanche 5 juillet, à 11 h. 30. Les lots seront à choisir dans l'ordre du classement et un membre du Comité choisira pour les absents. Les lots non retirés dans le délai d'un mois resteront acquis à l'Amicale.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX, du 2 juillet 1914

Naissances. — Henriette Momont, rue de Gênes, 5. — Edouard Leclercq, rue de Vienne, 2. — Léon Wolf, rue Vaucanson, 51.

Décès. — Gralia Blomme, 80 ans et demie, sans profession, rue Barbieux, 15. — Victoire Choquereau, 90 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 37. — Eugène Dassonville, 57 ans, jardinier, avenue Julien-Lagache. — Henri Desmet, 48, menuisier, Avenue Julien-Lagache.

Un PHONOGRAPHE d'une valeur de 54 fr. est donné gratuitement par la Maison Girard et Boitte à tout acheteur de 80 morceaux. — Voir l'annonce en dernière page.

CROIX

CONCERTS D'ETE. — Voici le programme qui sera exécuté par les trompettes « La Renaissance », dimanche 5 juillet 1914, rue des Ogiers.

Trompettes en Avant, pas redoublé, par X... — Marche Triomphale, par Gadenne — L'Infernale Ouverture, par Gadenne. — Marie, polka-Marche par Gadenne.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Nous apprenons que notre excellente Musique Municipale, dont la réputation est faite depuis l'époque reculée de sa fondation (1864) doit se faire entendre dimanche 5 juillet prochain à Roubaix.

En effet la Grande Fanfare de Roubaix, dont la renommée artistique s'étend au loin et au delà de nos frontières offre à ses membres honoraires et à leur famille un magnifique concert au square Pierre Catteau et s'est assuré le concours de la Musique Municipale de Croix dont tout le monde a encore présent à la mémoire les superbes fêtes organisées le 24 mai dernier à l'occasion de son Cinquantenaire.

Dans le ravissant et poétique décor du square Pierre-Catteau nul doute que le succès n'attende notre Musique municipale en même temps que les excellents « Anciens Militaires » et les chanteurs hors pair qe sont les « Mélomanes ».

Souhaitons aussi la présence du soleil à cette fête, pour qu'elle soit parfaite. L'ouverture aura lieu à 4 heures précises.

ETA-CIVIL DE CROIX. — Naissances du 2 juillet. — Lefebvre Victor, rue Verte. — Sory Georges, rue de Tunis, 28.

WATTRELOS

LE DROIT POUR TOUS. — Nous rappelons que les consultations judiciaires gratuites seront données dimanche 5 juillet, de 9 à 10 heures, au lieu de 10 heures à midi.

La consultation du dimanche 12 juillet n'aura pas lieu.

POUR LA FÊTE DU 14 JUILLET. — Le Maire de Wattrelos vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — A l'occasion de la Fête Nationale, tous les cafés, estaminets, et cabarets sont autorisés à faire jouer de la musique et à laisser danser dans leurs établissements les lundi 13 et mardi 14 juillet 1914.

Article 2. — Les cafetiers et cabaretiers sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts au public pendant la nuit du 14 au 15 juillet.

GUERRE AU GIBIER. — Il sera procédé le jeudi 23 juillet, à 15 heures, à la Mairie de Wattrelos, à l'adjudication du droit de chasse sur les terres des hospices et du Bureau de bienfaisance.

UNE FETE LAIQUE. — Nos lecteurs trouveront d'autre part le programme de la Fête fédérale des Amicales laïques qui aura lieu à Leers, le Dimanche 12 juillet.

Rappelons que les Amicales de Wattrelos sont cordialement invitées à la fête de Leers et que, dans sa dernière réunion, le Comité de la Caisse des Ecoles, sur la proposition de M. Alphonse Delannoy, vice-président, a décidé d'y prendre part.

Conséquemment, tous les membres de la Caisse des Ecoles sont priés de se joindre au Comité et aux Amicales wattrelosiennes pour se rendre en corps à Leers, Réunion le Dimanche 12 juillet à 1½ heures, à l'école de garçons du Centre, rue du Bureau.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances* — Du 2 juillet. — Eugène Rasson, rue de la Bailleria (maisons Callens). — Marie-Thérèse Boulaert, rue de Tourcoing (maisons Delporte).

Décès. — Adolphe Salembier, 35 ans, cordonnier, rue du Trou-de-Fouan. — Adéline Cardon, veuve Merlier, 70 ans, sans profession, rue de l'Hôpital, 22.

WASQUEHAL

POUR LES PAUVRES. — a quête faite au profit des pauvres au cours de la Fête Champêtre organisée par la Fanfare de Wasquehal, le dimanche 28 juin 1914, a produit la somme de 21 fr. 25 qui ont été remis à la caisse du Bureau de bienfaisance. Toutes nos félicitations aux quêteurs.

RENTES OUVRIERES. — A l'usine Eycken et Leroy, Joseph Verhulst, âgé de 40 ans, chauffeur de four, demeurant rue du Triez, 25, à Wasquehal, s'est brûlé à l'œil droit avec un morceau de masse de sulfure, ce qui a produit les brûlures des conjectives palpibrales et oculaires droites, le docteur Butin lui a prescrit un repos de 20 jours.

A l'usine Scol et Cie, Théodore Brignes, âgé de 34 ans, nickeleur, demeurant rue du Cartignies, 91, à Roubaix, était en train de polir une pièce, cette dernière éclata et lui fit des contusions et une entorse du poignet gauche, le docteur Mausse lui a prescrit un repos de 40 jours.

— Chez Emile Teirlynck, Henri Jouret, peintre, âgé de 21 ans, demeurant impasse Diderot, à Wasquehal, en tombant d'une échelle, s'est fait des plaies contuses du front et de la jambe droite. 12 jours de repos, docteur Butin.

LYS

BREVET MILITAIRE. — Charles Marcy, Quivron Henri et Desmettre Jules, élèves de l'Avant-Garde dirigée par M. Auguste Vanhamme, ont obtenu le brevet d'aptitudes militaires.

CHUTE MALHEUREUSE. — Augustin Catteau, 57 ans, contremaître chez Gouble-Boussemart, s'est blessé dans la région sacro-lombaire en tombant par suite d'un faux mouvement. Le docteur Lamotte lui a ordonné deux semaines de repos.

LES FETES COMMUNALES. — Elles auront lieu dimanche, lundi et mardi.

Les deux premiers jours, retraite aux flambeaux. La mairie sera fermée dimanche et ne sera ouverte lundi que de 9 à 11 heures et mardi de 8 à 12 heures.

HEM

AUX ASSURES. — On peut retirer en mairie le cartes des assurés mis en juillet et les bons d'assistance aux familles nombreuses.

UNE FETE A LA PHILHARMONIE. — La Philharmonie de la place d'Hem offrira dimanche, un banquet en l'honneur de son chef, M. Oscar Desplanque et de ses musiciens Willaumez, Carlos et Delmet Jules, récemment médaillés de la Fédération des musiques.

Un cortège prendra les bromus à leur domicile.

Chronique Tourquennoise

CHEVAL EMBALLE

Jeudi, vers cinq heures du soir, un cheval attelé à un cabriolet appartenant à un industriel de Croix, stationnait rue de Gand, à hauteur du terrain de foot-ball.

Le passage d'une auto de transport l'ayant effrayé, l'animal brisa ses traits et s'enfuit dans la direction de la Belgique.

De nombreux enfants jouant dans la rue, des accidents étaient à redouter ; fort heureusement un employé d'octroi, M. Desmettre, put arrêter le cheval avant qu'on ait eu de malheur à déplorer.

Le courageux citoyen qui a été traîné sur un parcours de 50 mètres, n'en est pas à son premier acte de dévouement.

C'est lui qui en novembre 1913, arrêta seul deux cambrioleurs qui s'étaient introduits chez M. Garrin, instituteur, rue des Vosges.

Nous félicitons bien sincèrement ce brave jeune homme de son nouvel acte de courage.

FETE NATIONALE
Les auditions musicales

Lundi 13 juillet, à huit heures du soir, sur la Grande-Place, ouverture de la fête par la Fanfare cycliste de Tourcoing, directeur M. Arthur Lobelle :

Souvenir du Mont Saint-André, Belle Flamme — Fantaisie capricieuse, Tasnier — Seine et Tamise, Blémant — Fête militaire, Camo.

Dimanche 14 juillet, à quatre heures et demie du soir, place de la République, pendant les exercices de gymnastique, de l'Union Tourquennoise, concert par la Fanfare «les Intimes», directeur M. Ch. Behiels.

A huit heures et demie du soir :

Grande-Place. — Harmonie «La Fraternelle», directeur M. Ch. Dherin (A). — La Marseillaise, Rouget de l'Isle— Peter-Smoll, ouverture, Weber — Ballet d'Hamlet. A. Thomas — Le Cœur et la Main, Lecocq — Hilda, Montagne.

Orphéon Tourquennois, directeur M. Jean Wibaut. — La Charrue, J. Ritz. — Les Cadets de Gascogne. Pastor.

La Fanfare du Point-Central, directeur M. Augustin Desoubrie (A).— Les Drapeaux de l'Alliance franco-russe, A. Borrel. — La Louve de Rome, fantaisie, Roux. — Fête militaire, polka pour piston, Labbe. — Souvenir d'Arcachon, valse, Chomel.— La Marseillaise, Rouget de l'Isle.

Parc du Palais de Justice, rue de Gand. — Orphéon des Travailleurs, directeur M. Ed, Catteau. — Le dernier jour de Pompéi, Jean Ritz. — Les Trappeurs, choeur, A. Darot-Janin.

Union Fraternelle. — Directeur M. A. Dervaux. — La Violette, Paillard. — Le Soir, Sourilas.

Les Trouvères, directeur M. Albert Carrette. — L'Orphéon, c'est le peuple, Saintis. — Choeur des Romains, Hérodiade, (3me acte), Massenet.

Signoras Mandolinos. — Directeur M. Ch. Dhérin. — La Marseillaise, Rouget de l'Isle. Tennis, marche, E. Boyer.— Sous la feuillée, X... — Fantaisie de concert, Charles Dhérin. — Linons et dentelles, F. Popy. — Souvenir de Gannat. X. X.

Place de la Croix Rouge. — Harmonie de la Croix Rouge. Directeur M. J. Plankaert. — La Marseillaise, Rouget de l'Isle. — L'Italienne à Alger, ouverture, Rossini. — Joyeux Printemps, Canivez.

Echo de la Frontière, directeur M. F. Devrysse. — A l'ombre du drapeau, Paillard. — France, France ! Thomas.

Harmonie de la Croix Rouge. Directeur M. J. Plankaert. — Lakmé, Léo Delibes. — Espana, Chabrier. — L'Eclaireur, Allier. — Fantaisie pour cornet, Petit.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert que la Fanfare du Point Central donnera le dimanche 5 courant, à cinq heures, sur le kiosque de la Grande-Place :

Le Cycliste, P. R., Gadenne. — L'Aurore, ouverture, Aug. Friebis. — Les Petites Marquises, gavotte, J. Bertain. — Ségovie, marche, Soyer. — Souvenir de Printemps, Soyer. — Valse des Ombres, J. L. Ithiers.

FETE D'ETE

L'Association amicale des anciennes élèves de l'école de filles et des anciens élèves de l'école des garçons de la rue du Flocon organise le dimanche 5 juillet prochain, de deux heures et demie à neuf heures le soir, dans les cours de l'école de filles de la rue du Flocon, une fête d'été.

De nombreuses attractions seront données pendant cette fête (chœurs, ballets, comédies ; exercices sportifs : boxe, escrime, etc. ; un café-concert un restaurant, une buvette et quelques autres boutiques seront à la disposition des visiteurs.

Enfin, de six à neuf heures, un grand bal champêtre.

Un droit d'entrée de 0.25 par personne sera perçu à la porte au bénéfice des œuvres charitables des deux écoles. Les enfants d'âge scolaire accompagnés de leurs parents entreront gratuitement.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING, du 2 juillet 1914

Naissances.— Maurice Mattheuws, rue de Gand 686. — Jean Becker, rue de Mouvaux, 14. — Marcelle Cherrier, place de la Gare, 8.

Décès. — Maurice Lemaire, 25 ans, mécanicien, rue Rambervillers, 53. — Louis Stimput, 33 ans, dentellier, rue Bois, 126. — Florentine Clément, 62 ans, sans profession, rue de l'Eglise, 40. — Gustave Devos, 52 ans, tisserand, rue Nationale, 122.

LEERS

FETE FEDERALE LAIQUE

Le Dimanche 12 juillet, aura lieu à Leers la grande fête fédérale des Amicales laïques du canton de Lannoy, organisée par l'Association Amicale des Anciens Elèves de Leers, sous la présidence d'honneur de M. Prot, inspecteur de l'enseignement primaire.

A 10 heures, distribution de gâteaux et de rafraîchissments aux élèves des écoles communales.

A 14 heures, réception des sociétés, vins d'honneur.

A 16 heures et demie, hameau du Grimonpont, groupement des sociétés.

A 17 heures, défilé du cortège.

A 18 heures, chœurs chantés par les élèves de l'école communale.

A 18 heures et demie, sur la Place, grand concert. A 20 heures et demie, grand bal.

La veille, à 21 heures, grande retraite aux flambeaux.

LILLE

L'affaire de la Coopérative « l'Humanité » de Wattrelos
EN APPEL

Nos lecteurs ont encore en mémoire les poursuites intentées devant le tribunal correctionnel de Lille contre M. Achille Vanhoutteghem, gérant de la coopérative l'« Humanité », de Wattrelos, pour détention et mise en vente de viande qui, paraît-il, était corrompue.

Le tribunal correctionnel de Lille condamna M. Vanhoutteghem à deux mois de prison, 3.000 francs d'amende, quatre insertions et l'affichage du jugement.

Il déclara recevable la demande en dommages-intérêts formulée par la Fédération qui s'était portée partie civile, mais accorda 50 francs de dommages-intérêts au syndicat de boucherie et charcuterie de Wattrelos, également partie civile.

La coopérative l'« Humanité » fut déclarée civilement responsable.

M. Vanhoutteghem ayant interjeté appel, l'affaire est revenue devant la Cour de Douai qui, après plaidoiries de Mes Macquart et Escofier, et les conclusions de M. Poinsier, avocat général, a mis l'arrêt en délibéré pour être rendu à huitaine.

A la Compagnie Mongy

Société de Secours Mutuels et Syndicat

UNE QUESTION TRES IMPORTANTE AU POINT DE VUE MUTUALISTE, VIENT D'ETRE REGLEE FAVORABLEMENT AU POINT DE VUE SYNDICAL, PAR M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

On sait que la grève récente du personnel de la Compagnie des Tramways Mongy eut pour motif principal, l'interprétation de certains articles des statuts de la société de secours-mutuels du personnel.

Les dirigeants de cette société s'appuyant sur l'article 5 des statuts de la Société déclarant : « Pour être admis à faire partie de la Société comme membre participant, il faut ne pas faire partie d'un autre groupement du personnel de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, ou de celui d'une autre société de tramways ». « Sera déclaré démissionnaire, tout sociétaire affilié à un autre groupement du personnel de l'Electrique, ou d'une autre compagnie de tramways », prétendaient écarter de la Société les membres du syndicat professionnel qui protestèrent contre cette façon de penser.

M. Couhé, président du Tribunal civil de Lille, fut choisi comme arbitre par les parties et sa sentence qui vient d'être rendue donne raison aux membres du syndicat.

La sentence indique que ces mots « groupement du personnel », ne s'appliquent qu'à une association mutualiste. Spécialement, ils ne visent pas le Syndicat professionnel des employés de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. En conséquence, l'adhésion d'un employé audit syndicat ne constitue pas pour lui, aux termes des articles 5, paragraphe 5, et 11, paragraphe 3 de la Société de secours-mutuels des mêmes employés, une cause de mon admission à cette association ou de radiation du nombre de ses membres.

Une conséquence immédiate de cette sentence est que le sociétaire Gain Deleme, qui a été à tort déclaré démissionnaire de la Société de secours mutuels des employés de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, et qui a été privé d'allocations dues pour cause de maladie, sera inscrit sur la liste de ses membres participants à la date du 5 janvier 1914. Il lui sera versé sans délai en cette qualité. A titre d'allocations journalières, la somme de quatre-vingt-quatre francs. A titre de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, celle de trente-six francs soixante-quinze centimes. Il n'y a lieu de lui allouer des dommages-intérêts.

Les dépens seront suivant taxe, à la charge de la Société de secours mutuels.

On va juger...

UNE BANDE DE VOLEURS DE JAMBONS

Les charcuteries de Tourcoing étaient mises en coupe réglée par une bande de voleurs qui s'étaient spécialisés dans les vols de jambons aux étalages.

Ces voleurs ont été pris et ils comparaîtront le 11 juillet devant le tribunal correctionnel.

Ce sont : Paul Delberghe, 22 ans, journalier ; Louis Coolsaet, 19 ans, tisserand ; Blanche Cousaert, 25 ans, rattacheuse ; Marie Watoire, 19 ans, doubleuse, et Georges Coolsaet, 20 ans, aide-plafonneur.

Deux autres inculpés, Julien Elon, 20 ans, journalier, et Antoinette Duchatel, 35 ans, cabaretière, ont bénéficié d'ordonnances de non lieu délivrées par M. Fillaire, juge d'instruction.

UN AMATEUR DE GIBELOTTE

Alphonse Leroy, 31 ans, rempailleur de chaises à Ostricourt, vola les lapins de Mme Legrand, habitant cette commune.

M. Fillaire, juge d'instruction, renvoie cet amateur de gibelotte à l'audience du 4 juillet du tribunal correctionnel.

La victime du « charbon »
L'ARRET DE LA COUR

La Cour d'appel de Douai a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal civil de Lille, condamnant MM. Lefebvre et Bastin, industriels à Roubaix, à payer une indemnité à leur ouvrier, M. David de Brouvère, débourreur.

On sait que ce dernier avait contracté le « charbon » en manipulant des déchets de laine, et qu'il eut à l'œil droit, grièvement atteint.

Cet ouvrier touchera une rente annuelle de 274 fr. 75, correspondant à une réduction de capacité professionnelle de 35 %.

Les concours du Conservatoire

SOLFÈGE

Les concours de solfège ont eu lieu au Conservatoire cette semaine. En voici les résultats :

Classe supérieure, Demoiselles. Professeur : Mlle Hirsch. — 1ers prix : Mlles Isoré Marie-Thérèse, Brunswyck Andrée, Durbuille Françoise. — 2es prix : Dumetz Marthe, Beck Aline, Allard Valentine. — Rappel de 2e prix : Mignon Marie-Thérèse, Delattre Sarah. — 1ers accessits : Goudin Eugénie, Carette Argentine, Frimat Thérèse, Viodé Jeanne. — 2es accessits : Badet Suzanne, Chambet Maria.

Classe supérieure, Garçons. Professeur : M. Maurice Darcq. — 1ers prix : MM. Delbecque Rémi, Blanquet Julien, D'Hau Georges, Hespel Henri, Thomas Jérémie, Chatelain André. — 2es prix : Corroenne Maxime, Mailloux Désiré. — 1ers accessits : Hennion Antoine, Pottier Raymond. — 2es accessits : Bécu Georges, Solry Robert, Soret Maurice.

Classe préparatoire. Demoiselles. Professeur : Mlle Adrienne Darcq. — 1res mentions : Mlles Leroy Marie-Louise, Velghe Marguerite, Warin Marcelle, Williot Emilie, Luez Germaine. — 2es mentions : Malbrancq Denise, Cacheux Suzanne, Sproitte Yvonne, Carlier Emilienne, Dehay Germaine. — 3es mentions : Masson Suzanne, Hiver Marie-Louise, Lamory Raymonde.

Classe préparatoire, Garçons. Professeur : M. Deswarte. — 1res mentions : Pellemeulle Edmond, Depierre Joseph, Vandendriessche Ernest. — 2es mentions : Deleau Edmond, Gadenne Hector. — 3e mention : Delacroix Edouard.

Classe élémentaire, 1re section. Professeur : Mlle Bulteau. — 1res mentions : Mlles Ponce: Régine, Dorolle Anne-Marie, Grujon Georgette, Carles Odette. — 2es mentions : Lobry Alice, Baron Odette. — 3es mentions : Lequenne Suzanne, Flitz Marie-Antoinette. — Section des chanteuses : mentions : Dompsin Héléna, Bergot Marthe.

Classe élémentaire, 2e section. Professeur : Mme Martin. — 1res mentions : Mlles Dessaux Jeanne, Repelin Edith, Ducamp Jeanne, Helderwert Madeleine, Beauvois Louise. — 2es mentions : Boulogne Marie-Louise, Lerat Rosalie. — 3es mentions : Noulet Marie-Louise, Ducamp Marie, Percke Fernande, Viturat Julie.

Classe élémentaire, Garçons. — 1re section. Professeur : M. Laurent. — Pas de 1res mentions. — 2es mentions : Caullet Désiré, Soret André. — 3es mentions : Jaumard Georges, Lemaire Paul, Briqueteur René.

Classe élémentaire, Garçons. — 2e section. Professeur : M. Plaquet. — 1res mentions : Ogez Paul, Martinage Hector. — 2e mention : Pigot Raymond. — 3e mention : Cardon Maurice.

Classe des instrumentistes à vent. Professeur : M. Ott. — 1res mentions : Casier Jean, Hocquet Henri. — 2e mention : Castille Henri. — 3e mention : Missiaen Victor.

Classe des chanteurs. Professeur : M. Ott. — Pas de 1res mentions. — 2es mentions : Descamps Emile, Gaillardot René.

INSTRUMENTS A VENT

Les concours pour les instruments à vent (bois) ont eu lieu hier jeudi. En voici les résultats :

Classe de clarinette. Professeur : M. Hiver. — 1er prix : M. Delbecque Rémi. — 2es prix : MM. Depierre Joseph et Lemaille Paul. — 1er accessit à l'unanimité : Roger Marceau. — 2es accessits : Houvenaghel Hector, Egrise François.

Classe de saxophone. — Pas de 1er prix. — 2e prix : Bulter Jean. — 1ers accessits : Castille Henri, Caron François. — 2e accessit : Durot Narcisse.

Classe de basson. Professeur : M. Laigre. — 1ers prix : MM. Mailloux Désiré, Pottier Raymond. — 1er accessit : Vandendriessche Ernest.

Classe de hautbois. Professeur : M. Deren. — 1er prix : Mailloux Désiré. — 2e prix : Lemaire Paul. — 1er accessit : Delacroix Edmond. — 2e accessit : Sion Henri.

Classe de flûte. Professeur : M. Bouillard. — 1er prix à l'unanimité : Buridant Jean. — 1er prix : Thomas Jérémie. — 2e prix à l'unanimité : Cramet. — 1er accessit : Mahieu Georges-Adolphe.

Brevet Elémentaire
GARÇONS

Ont été admis définitivement MM. :

Bankaert, Béghin, Berger, Bernast, Bertin, Beulque, Binoit, Bolle Gaston, Bouchez, Bourdon Auguste, Bourel, Bourgois, Bourmé, Buzin.

Chanu, Charbonnel, Chatroussat, Christophe, Cotrez, Courdent, Crapet, Cresson.

Debyser, Decamp, Decoop, Decreus, Defrance, Degueldre, Delaire, Delannoy, Delattre Georges, Delaval, Delcroix, Delezenne, Delplanche, Delrue, De Meyer, Depaix, Deregnaucourt, Deruddre, Desbleumortiers, Descarpentries, Devallez, Devillers, Devrainne, Dhainaut, Dhélin, Dhaudain, Diagoras, Didier, Dollet, Druon, Dubien, Dufour Noël, Duhamel Jean, Dupied, Dupire, Durieux, Dusaussois.

Faucquembergue, Finet, Foulon, Franquet, Franjus, Fribourg, Froidure, Fournier Arthur, Fruleux.

Gill, Gilleron, Guilbert, Guillemyn, Guillais.

Hagard, Hay.

Méens, Mentré, Mercier, Miellet, Morisot, Motat.

Nacry, Niquet, Nugues.

Obin, Oblin.

Parent, Pariens, Payen, Pernois, Picavet, Pilet, Pottier Jean, Pottier Louis, Puchairal.

Raffray, Roseau.

Salomé, Sauvage, Seyller, Sgard, Stekelorom.

Thais, Théry, Thuillier, Thilliez.

Vanderlynden, Vandermeersch, Van De Velde, Vandeville, Van Langeraert, Vercaempt, Verheyde.

Walbecq, Warembourg, Wonaquer, Wulffaert.

***

Parmi les noms des candidats admis définitivement au Brevet élémentaire nous relevons les noms des jeunes Binoit et Vandeville, élèves de l'Institut départemental des aveugles de Ronchin. C'est la première fois que cette école présente des élèves aveugles à cet examen.

Ce succès complet est tout à l'honneur de la nouvelle direction et de la nouvelle organisation de l'école. Il est une réponse éclatante aux critiques de parti-pris qui ont essayé de jeter le discrédit sur l'œuvre entreprise à Ronchin. Il est enfin une preuve indiscutable de la valeur intellectuelle des aveugles.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ANNAPPES

LE « MANICRAQUE » EST DEMOLI. — Des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans l'estaminet portant l'enseigne : « Au Jambon », tenu par M. Désiré Conrad, route de Flers et y ont dérobé une somme de 30 francs, contenue dans un «manicraque».

On retrouva l'appareil défoncé dans un fossé voisin.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

DUNKERQUE

Un bâteau de pêche coule

Le bateau de pêche « Lucienne et Nénette », du port de Dunkerque, a abordé une bouée flottante de la rade Est et a coulé à pic en quelques minutes. Les deux hommes qui le montaient ont été recueillis trois heures seulement après le naufrage.

BAIN FROID

Henri Rivet, 71 ans, a fait un faux-pas, suivi d'une chûte dans le bassin du Commerce.

Plusieurs personnes accoururent. M. Léon Turbot, M. Eugène Sayet, soldat au 110e, le préposé des douanes Janoppermurat, et Dubois Lacket, unirent leurs efforts et furent assez heureux pour retirer Rivet sain et sauf.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ORCHIES

UNE DAME VERTUEUSE PASSA !

M. L... D... d'Orchies, âgé de 25 ans, se trouvant dans un endroit désert, et pressé par un besoin urgent s'était risqué à uriner contre un arbre.

Vint à passer une prude dame, la femme P..., qui quoique presque quinquagénaire, a conservé une pudibonderie de petite pensionnaire.

M. L... D... arborant l'avantageuse posture du Manneken-piss bruxellois, la scandalisa... Mais au lieu de tourner simplement la tête, elle lui adresa un sermon virulent...

D... se fâcha et envoya à la vertueuse dame une gifle qui lui fit voir trente-six chandelles. La femme P... riposta par des coups de griffes. L'affaire vint devant la gendarmerie qui dressa un procès-verbal à chacun des belligérants pour coups réciproques.

D... récolta un procès-verbal supplémentaire pour outrages aux mœurs !

On ne s'embête pas à Orchies !

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

UN ENFANT TOMBE DU PREMIER ETAGE A TRAVERS UNE VERANDHA

Hier soir jeudi, le jeune Déroussen, dont les parents sont établis peintres sur la place de la Mairie, se trouvait à proximité de la chambre à coucher située au 1er étage, quand soudain on ne sait trop comment, il alla s'abattre dans la verandah se trouvant en dessous pour retomber sur le carrelage de la cuisine.

L'enfant fut relevé avec de graves blessures à la tête.

QUIEVRECHAIN

Une rixe au fond de la mine

Au cours de leur travail au fond de la fosse de Quiévrechain, les mineurs J.-B. Monoyer, 27 ans, et J.-B. Lobry se prirent de querelle à propos de leur travail.

Monoyer se jeta sur son camarade, lui porta de nombreux coups de poing puis lui asséna sur la tête un violent coup de pic.

Lobry s'affaissa perdant du sang en grande abondance par une blessure à la nuque.

Un témoin de cette scène, Joarez, croyant Lobry tué, s'évanouit.

Plusieurs ouvriers accoururent et remontèrent au jour Joarez et le blessé.

Un médecin, mandé, vint leur donner des soins. Par suite de sa blessure qui présente une certaine gravité, Lobry devra chômer une vingtaine de jours.

BEUVRAGES

LA BASSE-COUR. — Un canard et un coq batailleur ont été pris dans la basse-cour de M. Myrtil Facond, cabaretier, rue du Marais.

Celui-ci subit de ce fait un préjudice de trente-cinq francs.

ESCAUDAIN

LE DRAME DE LA JALOUSIE

Nous avons relaté le drame qui se déroula il y a qu